



Administration Communale

5408 BOUS

20 route de Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Avis au public Aménagement communal et urbanisme

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public qu'un projet d'aménagement particulier nouveau quartier dénommé "Rue d'Assel »" a été soumis le 24 janvier 2023 pour adoption au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bous.

Le projet d'aménagement particulier présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST de Senningerberg pour le compte de Mme Christiane Schmit et Mme Michelle Schmit concerne des fonds sis à Rolling, au lieu-dit « rue d'Assel », inscrits au cadastre de la commune de Bous, section B de Rolling/Assel sous les numéros 1107/3108 et 1107/3109 et prévoit la construction de deux maisons unifamiliales.

Conformément à l'article 30 de la loi prémentionnée, le projet est déposé avec toutes les pièces à l'appui à la mairie de et à Bous du **24 février 2023 au 27 mars 2023 inclusivement**, où le public pourra prendre connaissance pendant les heures usuelles de bureau et il est publié pendant le même délai sous forme électronique sur le site internet de la commune de Bous www.bous.lu/urbanisme/PAP.

Les observations et objections contre le présent projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bous endéans le délai visé à l'alinéa précédent.

Bous, le 21 février 2023

Pour le collège échevinal,


le bourgmestre:


le secrétaire: